

# L'orientation post-3<sup>ème</sup>



**CIO Brest-Landerneau  
Septembre 2023**

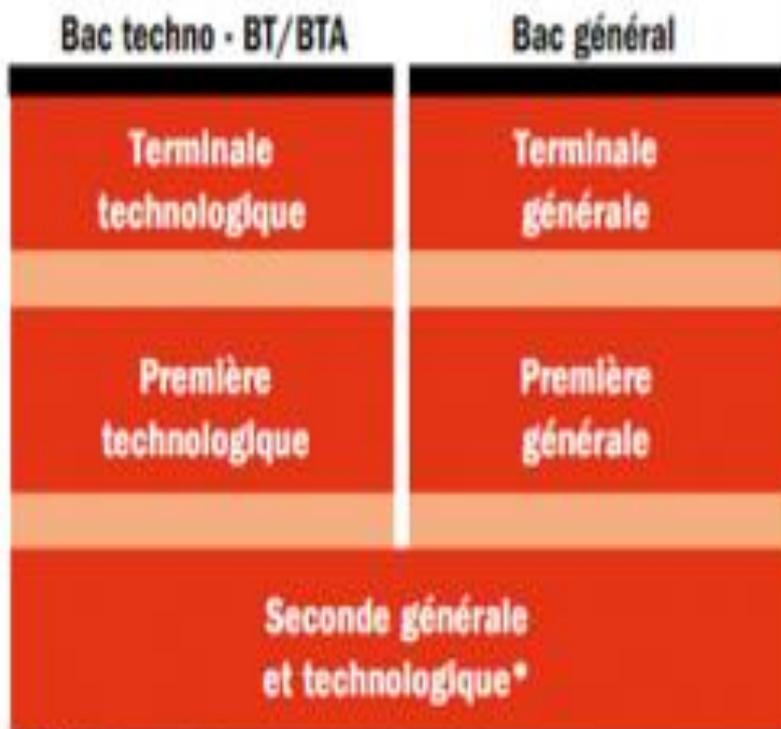
Deux voies possibles après la 3<sup>ème</sup> :

Voie générale et  
technologique

*OU*

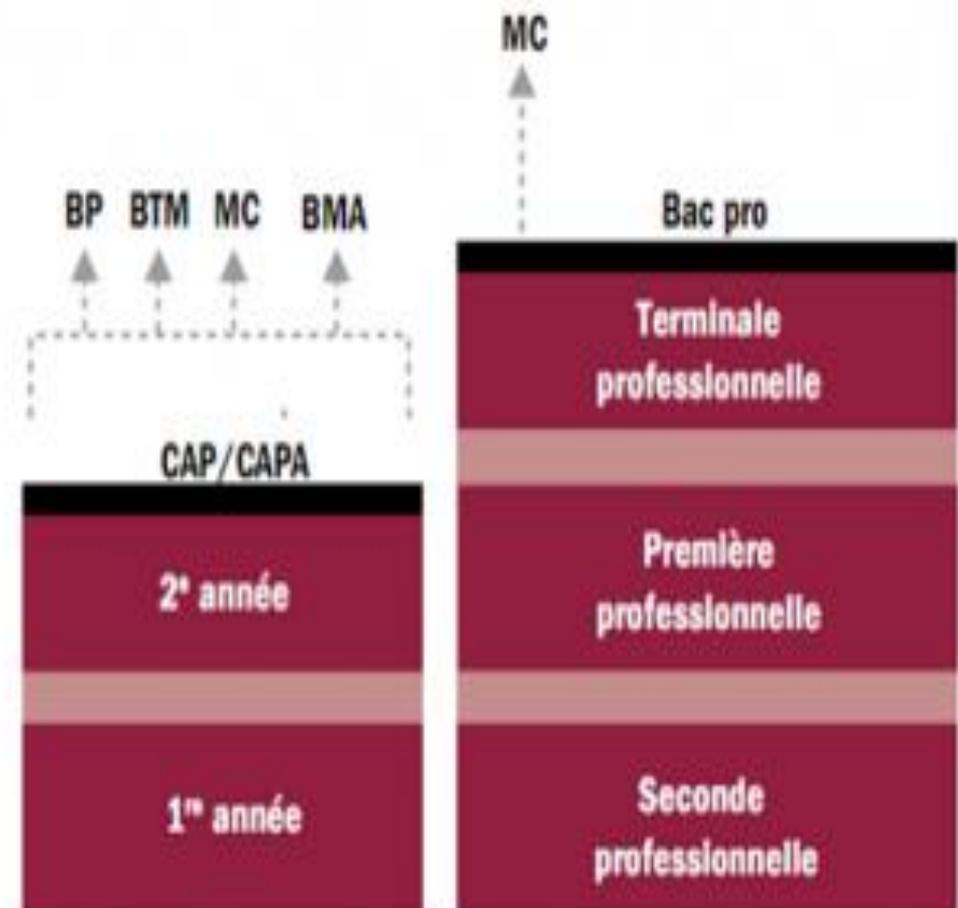
Voie professionnelle

## VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE



\* Ou 2<sup>e</sup> spécifique pour préparer un bac technologique ou un BT

## VOIE PROFESSIONNELLE sous statut lycéen ou sous statut apprenti



Après la 3<sup>e</sup>

# Bac général... Bac technologique... Bac Professionnel...

*Tout dépend de :*

- ❖ *du (des) projet(s) personnel(s) et professionnel(s)*
- ❖ *des intérêts, des goûts et des valeurs*
- ❖ *l'investissement que l'on met dans sa scolarité*
- ❖ *des aptitudes et des résultats scolaires*

Quelles

Différences ?

G

Bac général

- Enseignement théorique et abstrait
- Argumenter et rédiger
- Travail personnel important
- Etudes longues majoritairement : 5 ans
- Etudes plus courtes possibles

T

Bac technologique

- Enseignement appliqué et concret
- Observer, expérimenter
- Travaux pratiques en laboratoire, en salle informatique ou de technologie, en atelier
- Travail en groupe ou en autonomie
- Etudes courtes majoritairement : 2 / 3 ans (poursuite d'études plus longues possibles)

Pro

Bac professionnel

- Enseignement qualifiant et diplômant
- Expérimenter, agir en professionnel
- Travaux pratiques et nombreux stage en entreprise (22 semaines)
- Travail en groupe et expérience professionnelle
- Insertion professionnelle ou études courtes possibles (BTS)

**La poursuite d'études après la classe de 3e est un processus d'information, d'échanges, d'accompagnement et de décisions organisé en trois temps**

**ORIENTATION**



**AFFECTATION**



**INSCRIPTION**

# L'ORIENTATION

Déterminer sa voie

- 2de générale et technologique (GT) ou spécifique

- 2de professionnelle

- 1re année de CAP

} à temps plein  
ou par apprentissage

# L'AFFECTATION

Choisir sa formation, sa spécialité, son établissement...

Ordonner ses vœux.

**La phase d'affectation** est la concrétisation des décisions d'orientation. Elle détermine l'établissement et la formation qui accueilleront chaque élève à la rentrée. Une fois affecté, l'élève peut procéder à son inscription administrative dans le lycée.

Ces demandes doivent être en cohérence avec la décision finale d'orientation



# L'INSCRIPTION

S'inscrire dans son futur établissement, selon les résultats d'affectation

L'ORIENTATION et l'AFFECTION sont liées mais indépendantes dans leur réalisation. Au cours de l'année, le dialogue entre l'équipe éducative, vous et votre enfant permet de l'accompagner dans sa réflexion

Désormais, chacune des procédures se traite en ligne avec

**3 TELESERVICES :**

- Téléservice Orientation (TSO)
- Téléservice Affectation (TSA)
- Téléservice Inscription (TSI)

Ils seront accessibles sur tout support numérique (ordinateur, smartphone, tablette...) à partir de **l'application Educonnect**

# Calendrier de l'orientation

septembre

octobre

novembre

décembre

C'est le moment pour commencer à s'informer, à explorer ses intérêts, faire le point sur ses résultats scolaires. Il est conseillé d'utiliser les ressources documentaires du CDI, les sites internet.

Il est essentiel d'en discuter tout au long de l'année en famille, avec le professeur principal et de prendre RV avec la Psychologue de l'éducation nationale spé. Éducation, développement et conseil en orientation (Psy EN EDO).

Pour aider les élèves dans leur réflexion, 2 séances collectives avec la psychologue de l'orientation leur seront proposées durant le fin de ce trimestre et le début du 2<sup>ème</sup>.

janvier

février

mars

Différentes manifestations pour se renseigner :

- Un samedi de janvier : FOROMAP, le forum de l'apprentissage au Quartz.
- Samedi 3 février : TRAJECTOIRES, le forum du collégien Brest (lieu à préciser) et Quimper (date et lieu à préciser) .
- Les portes ouvertes des établissements vers les mois de février-mars.
- A partir de février, des mini-stages en lycée professionnel vous sont proposés par l'intermédiaire des professeurs principaux.

En mars : L'élève et sa famille indiquent leurs intentions d'orientation, qui sont provisoires (TSO). Le conseil de classe répond en formulant une proposition d'orientation.

*Attention !! : Quelques orientations sont soumises à des tests de sélection ou à la présentation d'un dossier dès le mois de mars (Ex : CAP et Bac Pro métiers de la sécurité, Bac pro aéronautique, Bac pro coiffure, Bac pro esthétique, certains CAP et Bac pro du domaine de l'artisanat et des métiers d'art, certains enseignements optionnels : culture et création design, arts du cirque et certaines 2<sup>nde</sup> G et T : internationale...)*



avril

mai

juin

**En Mai** : l'élève et sa famille font un **choix définitif** (seconde générale et technologique, seconde professionnelle, première année de CAP, redoublement). **TSO et TSA**

**En Juin** : le conseil de classe formule une proposition d'orientation.

Si cette proposition est conforme au choix de l'élève, elle devient **décision d'orientation**.

Si cette proposition est différente :

Le chef d'établissement reçoit la famille.

En cas de désaccord, la famille peut faire appel auprès d'une commission.

**L'affectation** est faite par la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

**Réponse sur TSA.**

A tout moment de l'année, l'élève et sa famille peut rencontrer la psychologue E.N en entretien individuel sur RDV.

# Comment aider son enfant

Incitez le à être curieux, à se documenter, à échanger

En Janvier:

brochure Région Bretagne « après la 3ème »  
destinés aux élèves mais  
aussi aux parents

Document téléchargeable sur :

<https://ideo.bretagne.bzh/guide-3e>



# L'information pour l'orientation

© Julie Bourges/MENJ

Je recherche un métier, une formation, un établissement...

 Rechercher

Je contacte un conseiller 

À la une

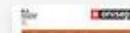


ORIENTATION

Mon orientation en ligne :  
toutes les réponses à vos  
questions

Boutique

Découvrez les guides de l'Onisep en  
vente dans notre boutique.

 PARCOURS

## Des ressources pour toute la communauté éducative

Quiz

Des conseillers à votre  
écoute

L'offre de formations

Témoignages de  
professionnels

Ressources pédagogiques

Mes choix au lycée général  
et technologique

Découvrir les métiers

Mes choix pour la voie  
professionnelle

Ressources pour les  
parents

Ressources pour les jeunes  
en situation de handicap



### Le kiosque en ligne

Les publications de l'Onisep au format numérisé et enrichies de vidéos. Des informations sur les formations et les métiers pour les familles et les équipes éducatives.

[Accéder au service](#)



# id.éo

## Votre service d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne



Métiers



Formations



Aides, financements



Lieux d'information

Tout au long de l'année, possibilités de RDV avec  
la Psychologue de l'Education Nationale  
spécialité conseil en orientation  
Françoise Pouliet :

❖ Au collège (pour les élèves et les familles): le **Mardi**  
**après-midi**

Prendre RDV auprès de la Vie Scolaire

❖ Au Centre d'Information et d'Orientation

Rue Hubertine Auclert 29200 BREST

Tél : 02 98 44 31 74

Il est possible de me contacter par **pronote** ou par **mail** :

[francoise.pouliet@ac-rennes.fr](mailto:francoise.pouliet@ac-rennes.fr)